

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 15.155

L'An deux Mille Quinze, le 14 décembre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 8 décembre 2015

DATE D’AFFICHAGE

Le 8 décembre 2015

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Gilbert LOUX représenté par M. Patrick MARENGO
M. Yannick PAVON représenté par M. Julien DURESSAY

ÉTAIT ABSENTE-EXCUSÉE : Mme Nancy LEFÈBVRE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

Mme Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : CENTRE ÉQUESTRE DE MAINE-GAUDIN - REQUALIFICATION DE LA
CARRIÈRE PRINCIPALE : DEMANDE DE SUBVENTION DU « FONDS
ÉPERON » (FONDS D'ENCOURAGEMENT AUX PROJETS EQUESTRES
REGIONAUX OU NATIONAUX)

RAPPORTEUR : M. CLECH

VOTE : UNANIMITÉ

Le centre équestre de Maine Gaudin, situé dans un cadre verdoyant, a la particularité de disposer d'une carrière principale engazonnée.

Cependant, cette aire d'évolution a fait son temps et il est désormais très difficile de l'entretenir correctement. En effet, le sol en herbe a fini par se compacter et est devenu beaucoup trop dur, donc dangereux pour les chevaux susceptibles à tout moment de se blesser, ainsi que pour les cavaliers qui risquent de chuter.

De plus, la surface en herbe ne permet pas un usage intensif du terrain, sans risque de détérioration, d'où l'impossibilité d'organiser plusieurs manifestations successives dans l'année.

C'est pourquoi la Ville de Royan envisage de requalifier ce terrain en le transformant en une piste en sable de qualité « compétition équestre ». Cet aménagement en carrière de sable répondra ainsi aux exigences toujours plus grandes des cavaliers et permettra d'organiser plus d'une quarantaine de concours hippiques à l'année.

Le projet d'aménagement de cette carrière est estimé à 210 000 € hors taxes. Il peut bénéficier d'une aide financière, au titre du Fonds d'Encouragement aux Projets Equestres Régionaux ou Nationaux (EPERON), institué au profit de la Fédération Nationale de Courses Françaises et constitué d'un prélèvement sur les enjeux des courses hippiques.

Le plan de financement de cette opération se décompose comme suit :

- Subvention Fonds EPERON demandée au taux maximum de 40% du coût des travaux 84 000,00 €
- Fonds privé (exploitant du site) 50 000,00 €
- Autofinancement Ville de Royan hors taxes 76 000,00 €

Dans cette perspective, il est proposé à l'Assemblée Délibérante de solliciter une aide financière au taux le plus élevé, au titre du Fonds EPERON, pour la requalification de la carrière principale du centre équestre de la Ville de Royan.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'approuver le plan de financement proposé pour la requalification de la carrière principale du centre équestre de Maine Gaudin, estimé à 210 000,00 € hors taxes et établi de la manière suivante :
- Subvention Fonds EPERON demandée au taux maximum de 40% du coût des travaux 84 000,00 €
 - Fonds privé (exploitant du site) 50 000,00 €
 - Autofinancement Ville de Royan hors taxes 76 000,00 €

- de solliciter une aide financière au taux le plus élevé, au titre du fonds EPERON,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier adjoint, agissant par délégation, à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 16 décembre 2015

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Patrick MARENGO